

Réunion du 13 janvier 2020

**Objet : Adoption du budget primitif 2020 -
budget 2G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.3 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 13 janvier 2020 à l'Hôtel du Département à Evreux,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget annexe 2G pour 2020 tel que présenté dans le tableau ci-dessous:

	Objet	BP 2020
Dépenses	Fonctionnement	15 483 177,00 €
	Investissement	70 669 216,48 €
	Total dépenses	86 152 393,48 €
Recettes	Fonctionnement	15 483 177,00 €
	Investissement	70 669 216,48 €
	Total recettes	86 152 393,48 €

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget annexe 2G pour 2020 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24

- Collège Conseil Départemental : 21

- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 13 janvier 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

